

# Rapport d'évaluation

Évaluation des programmes  
Techniques de commerce  
international (902.58)  
et  
Commerce international (LCA.1C)  
conduisant à une attestation d'études  
collégiales (AEC)

au Collège Bart

*Mai 1998*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation du programme *Commerce international* conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) au Collège Bart s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation des programmes de *Techniques administratives* dans tous les établissements d'enseignement collégial qui les dispensaient en 1995-1996. Cette évaluation porte principalement sur l'ensemble des cours de la formation spécifique du programme, mais elle aborde aussi la contribution de la formation générale propre à l'atteinte des objectifs du programme.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique pour l'évaluation des programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales dans les secteurs *Techniques administratives et Coopération*<sup>1</sup>. Le Collège Bart a transmis à la Commission, le 8 septembre 1997, un rapport d'autoévaluation du programme. La Commission considère que ce retard est regrettable, notamment parce qu'il soulève des questions d'équité à l'égard des collèges qui ont transmis leur rapport dans les délais prévus. Un comité composé de cinq personnes et présidé par une commissaire a analysé ce rapport et effectué une visite au Collège, le 16 octobre 1997<sup>2</sup>.

Les rencontres ont permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'autoévaluation par des échanges avec la direction du Collège, les professeurs ainsi qu'avec des élèves<sup>3</sup>.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du programme et quelques commentaires sur le processus d'autoévaluation, le document présente les résultats de l'évaluation selon les six critères retenus : la pertinence, la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme ainsi que la qualité de la gestion.

---

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)*, Québec, Gouvernement du Québec, avril 1996, 54 p.

2. Outre la commissaire, M<sup>me</sup> Louise Chené, qui en assumait la présidence, le comité regroupait M<sup>me</sup> Johanne Bouchard, directrice de l'Académie de l'entrepreneurship québécois Inc., M<sup>me</sup> Marthe-Andrée Cloutier, conseillère en gestion de carrière à la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, et M. Vincent Di Maulo, professeur au Collège de Bois-de-Boulogne. Il était assisté d'une agente de recherche de la Commission, M<sup>me</sup> Joce-Lyne Biron, qui agissait à titre de secrétaire.

3. Dans le présent document, le masculin est utilisé uniquement pour alléger le texte.

## **Principales caractéristiques du programme**

Le Collège Bart, fondé en 1917, est un établissement privé dont l'approche éducative vise à faire acquérir aux élèves les compétences d'un programme d'études en privilégiant l'application de ces compétences en emploi réel. L'effectif de l'établissement est stable; il s'établit autour de 350 élèves. Le Collège dispense deux programmes conduisant au diplôme d'études collégiales, soit *Techniques juridiques* et *Techniques de bureautique*. Depuis quelques années, il a diversifié ses activités de formation en proposant quelques programmes conduisant à une attestation d'études collégiales.

Le programme conduisant à une attestation d'études collégiales en *Techniques de commerce international* a été implanté en septembre 1995. Les cours sont répartis sur deux sessions. La sixième cohorte était en cours de formation au moment de l'évaluation à l'été 1997. Le programme a accueilli un total de 58 personnes.

Le programme initial *Techniques de commerce international* (900.47) renfermait  $21 \frac{2}{3}$  unités et a été donné une fois. Il a été remplacé par un programme de  $28 \frac{2}{3}$  unités qui a fait place à des cours d'*Anglais* et de *Français*; cette deuxième version du programme *Techniques de commerce international* (902.58) a été donnée à trois cohortes. Enfin, depuis janvier 1997, le Collège a été autorisé à donner le programme d'établissement *Commerce international* (LCA.1C) qui a fait passer la formation à 810 heures d'enseignement pour un total de  $32 \frac{2}{3}$  unités. Les changements ont été apportés en vue de mieux préparer les diplômés au contexte de la mondialisation des échanges, à la réduction des barrières douanières et à la gestion des projets d'exportation dans une entreprise.

## Évaluation du programme

### La démarche institutionnelle d'évaluation

Le Collège a procédé à l'engagement d'un consultant pour procéder à l'évaluation du programme. Selon l'établissement, l'évaluation du programme s'est largement inspirée de la procédure prévue à la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (PIEP) qu'il a adoptée en juin 1996.

Pourtant la Commission n'en fait pas la même lecture; en effet, la PIEP du Collège définit les rôles que doivent tenir les différents acteurs du programme pour réaliser l'évaluation. Dans le cas présent, les professeurs ont été peu consultés; il n'y a pas eu de réunion départementale pour commenter le rapport. Par ailleurs, les employeurs n'ont pas été consultés, à cause de contraintes qui n'ont pas été explicitées. La banque de données prévue à la *PIEP* pour effectuer le suivi des élèves et des diplômés et s'assurer, auprès des employeurs, de la qualité et de la pertinence de la formation n'a pas encore été mise en place.

La visite a permis de constater que le Collège n'avait pas saisi toute l'importance que revêt, pour les différents acteurs, le processus d'autoévaluation en vue de bonifier le programme. Le rapport demeure difficile à décoder; l'information, lacunaire, ou même contradictoire. Les professeurs n'adhèrent pas aux jugements portés sur l'enseignement qu'ils donnent.

Pour ces raisons, la Commission en arrive au constat que le processus d'autoévaluation, qui devait fournir à tous les acteurs du programme une occasion de prendre du recul et de procéder à l'examen en profondeur de tous les aspects de sa mise en oeuvre, ne s'est pas déroulé normalement et n'a pas été mené à terme. Elle juge cette situation regrettable, le Collège ayant ainsi laissé échapper l'occasion de s'approprier l'évaluation et de la mettre au service de ses propres fins, dans l'intérêt tant du Collège lui-même que des élèves dont il a la charge. Par conséquent,

*la Commission recommande au Collège de mettre en place des mécanismes propres à assurer à chacun une compréhension adéquate du sens, des enjeux et des résultats à attendre d'une saine pratique d'autoévaluation dans le but d'en arriver à une juste appropriation de cet outil par l'ensemble des membres du Collège.*

## **La mise en oeuvre du programme**

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

### **La pertinence du programme**

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail.

Selon le rapport du Collège, le programme répond aux besoins des entreprises exportatrices – ou qui envisagent de le faire – en techniciens compétents en import-export; plus précisément, elles ont besoin de transitaires en commerce extérieur qui s'occupent des services liés au transport et à la circulation des biens : crédit à l'exportation, assurances, documentation et dédouanement, courtage en douanes, etc. Il existe des besoins pour former des techniciens dans ce domaine en croissance ou encore pour apporter une formation d'appoint au personnel en place. Toutefois, il n'y a pas consensus au sein du corps professoral quant aux fonctions de travail auxquelles le programme conduit. Il n'en demeure pas moins que le programme lui-même ne peut donner accès à certaines fonctions énumérées dans le rapport (par exemple consultant en commerce international, attaché commercial dans une ambassade canadienne ou une délégation du Québec, expert en marketing international) à moins d'une formation universitaire antérieure ou d'une expérience professionnelle pertinente. Les visées du programme sont trop larges, étant donné la durée de la formation et l'hétérogénéité des cohortes. Devant ce constat, la Commission

*recommande au Collège de définir, en concertation avec tous les acteurs du programme et en tenant compte des buts visés par son projet de formation, le niveau des tâches ou fonctions que la formation donnée permet réellement d'exercer.*

Le Collège a identifié, en collaboration avec le Centre de recherche industrielle du Québec, environ 600 entreprises de la région intéressées par le commerce international et a obtenu 39 lettres d'appui de la part d'entreprises qui se disaient prêtes à accueillir des stagiaires ou à offrir des emplois. Cela dit, le Collège n'a pas mis en place de mécanismes formels pour connaître les besoins réels du

marché du travail et ne semble pas avoir une connaissance approfondie des secteurs dans lesquels ces entreprises évoluent ni de leurs besoins précis en ressources humaines. La Commission estime donc que le Collège n'a pas procédé à une véritable planification de son projet d'implantation du programme.

Pour dispenser son programme, le Collège a fait appel à trois praticiens du domaine; cela donne une certaine pertinence à l'offre de cours. Aussi compétents et consciencieux qu'ils soient, ils ne sauraient remplacer un comité consultatif en lien avec le marché du travail.

Étant donné l'effectif scolaire restreint et l'absence de suivi rigoureux des diplômés et des sortants, le Collège ne peut dresser un portrait fidèle des emplois qu'ils ont obtenus ni de leur taux de placement et ne peut, par conséquent, se prononcer sur leur intégration au marché du travail. Le Collège possède un service de placement qui a une longue expérience dans le domaine de la bureautique; toutefois, jusqu'à maintenant, il a établi peu de rapports avec les entreprises du secteur de l'import-export. Il est donc compréhensible que les élèves le fréquentent peu. Pour tous ces motifs, la Commission

*recommande au Collège de systématiser ses liens avec le marché du travail en s'assurant du concours d'employeurs représentatifs du secteur d'activité et de faire la relance annuelle des diplômés et des sortants du programme.*

### **La cohérence du programme**

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des activités d'apprentissage à l'atteinte des objectifs du programme, l'articulation de la séquence des activités d'apprentissage ainsi que la charge de travail exigée des élèves.

Les objectifs du programme (902.58) qui fait l'objet du rapport d'autoévaluation ont été précisés dans le nouveau programme *Commerce international* (LCA-1C) qui était donné au moment de la visite. Ces objectifs n'ont cependant pas fait l'objet d'une appropriation par les professeurs dans une vision programme. Les professeurs ont, jusqu'à très récemment, eu peu d'occasions pour apporter leur contribution aux décisions concernant le programme. Il faut reconnaître, néanmoins, que l'ajout des cours *Géographie économique* et *Gestion des projets d'exportation* est consécutif aux commentaires qu'ils ont adressés à la Direction.

Le nouveau programme renferme seize cours, tous obligatoires, à l'exception du cours d'anglais choisi selon le niveau démontré par l'élève au moyen d'un test. La correspondance a été établie entre chaque objectif et les cours qui y sont associés; neuf cours ainsi que le stage visent l'atteinte d'un objectif fondamental, soit développer des compétences pratiques en import-export.

Le programme est divisé en deux sessions. Deux activités sont considérées comme des activités de fin de programme, soit *Gestion de projets d'exportation (GPE)* et *Stage* (ou *Projet de fin d'études*). Aucun cours n'est préalable à un autre cours et, même si des liens existent entre les cours, la Direction n'a pas jugé bon de faire respecter l'articulation des cours prévue en deux sessions selon l'autorisation obtenue du ministère de l'Éducation. Il s'ensuit que les cohortes se chevauchent : les élèves qui commencent le programme au moment où les élèves de la cohorte précédente entrent en deuxième session suivent les mêmes cours, sauf les cours *Gestion des projets d'exportation (GPE)* et *Stage*. De plus, aucun préalable n'est exigé pour s'inscrire au stage.

Selon les professeurs rencontrés, cette situation engendre un malaise chez les professeurs et des frictions entre les deux cohortes, notamment à cause du nombre de répétitions que cela entraîne. Les élèves eux-mêmes ne voient pas un enchaînement logique entre les cours et les deux sessions; ils constatent aussi que certaines connaissances devraient être ajoutées pour mieux tirer profit de la formation. Le Collège, quant à lui, envisage de donner les cours du programme (sauf *GPE* et *Stage*) en parallèle sur une seule session allongée. La Commission estime qu'il y aurait un éparpillement des énergies et des risques accrus d'échecs. Devant ce constat, la Commission

*recommande au Collège de choisir les activités d'apprentissage en fonction des tâches qui seront normalement exercées et des objectifs de son projet de formation, d'établir une séquence qui garantisse l'assimilation des apprentissages et d'instaurer des préalables au stage.*

Étant donné ce qui vient d'être dit sur la séquence, la charge de travail varie selon que l'élève appartient à la cohorte plus ancienne ou à la nouvelle. De plus, le calendrier scolaire prévoit trois sessions par année : les trimestres d'automne et d'hiver renferment seize semaines chacun; le trimestre d'été est donné sur une base intensive, soit dix semaines. La charge de travail individuelle paraît assez lourde, étant donné le nombre de travaux de recherche à faire sur le réseau Internet. Les élèves ne s'en plaignent généralement pas, car ils réalisent des apprentissages pertinents. En revanche, le programme de certains élèves est allégé du fait que l'établissement ne peut donner aux élèves forts en *Anglais* le niveau de formation auquel ils ont droit. Le Collège octroie alors des

équivalences; quelques-uns parmi les élèves rencontrés ont pourtant fait des démarches pour obtenir un cours de niveau avancé selon le standard reconnu dans le réseau collégial. En ce qui concerne le cours de *Français écrit* (601-911-76), il ne devrait pas être considéré comme faisant partie du programme, mais plutôt comme un cours de mise à niveau proposé aux élèves qui présentent des lacunes en communication écrite. La majorité des élèves rencontrés ont d'ailleurs obtenu une équivalence pour ce cours. La charge de travail n'est donc pas la même pour tous, d'une part, et ne correspond pas aux attentes légitimes de plusieurs, d'autre part. Ceux qui ont d'ailleurs obtenu des équivalences pour les cours de langue seconde et de français ont un horaire réduit à dix-huit heures de cours par semaine.

### **La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement**

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

Le rapport du Collège fait mention de plusieurs méthodes utilisées dans l'un ou l'autre cours; les principales méthodes répertoriées sont l'enseignement magistral, les études de cas, les simulations de projets et les mises en situation. Les autres méthodes signalées sont le témoignage d'invités ou de professionnels du métier, l'analyse des événements, les visites d'entreprises, la recherche sur Internet, etc. Au contraire du rapport qui met l'accent sur l'enseignement magistral, la visite a permis de constater que les élèves apprécient généralement les aspects pratiques de l'enseignement et les exemples précis qui illustrent la théorie; ils sont généralement satisfaits des cours. En ce qui concerne le cours *Anglais des affaires* (604-308-83), toutefois, l'utilisation importante du français et le type de méthodes pédagogiques employées ne permettent pas d'atteindre le standard requis par les objectifs du cours.

Le Collège propose très peu de mesures de soutien, de conseil et de suivi pour permettre aux élèves de mieux réussir leurs études. L'analyse des dossiers d'admission permet d'identifier les personnes susceptibles d'éprouver des difficultés en français et en anglais. Les cours de mise à niveau sont organisés à leur intention; le dépistage des élèves en difficulté d'apprentissage relève des enseignants qui apportent, au besoin, une aide individuelle.

Bien que le Collège reconnaisse que les contacts entre les professeurs et les élèves constituent un facteur non négligeable de réussite, les règlements administratifs et la convention collective n'astreignent pas les enseignants à une disponibilité en dehors des cours. Les professeurs, tous à la leçon, assurent le soutien aux élèves par divers moyens : appels téléphoniques, courrier électronique, cours de rattrapage. Les élèves rencontrés considèrent que les professeurs ont trouvé le moyen d'assurer la disponibilité nécessaire même s'ils ne disposent pas de bureaux adéquats. La Commission estime que le dynamisme et la disponibilité des professeurs sont un point fort du programme.

### **L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières**

Trois sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et les mesures mises en place pour favoriser le perfectionnement; les ressources matérielles et financières affectées au programme.

Le programme compte six professeurs, dont deux professeurs de langue. Les professeurs sont recrutés à la leçon. Les professeurs ont développé des compétences diversifiées compte tenu de leur formation, de leur expérience de travail et de leur appartenance à des cultures différentes. L'un d'eux remplit les fonctions de coordonnateur du Département. Leur formation est adéquate, mais c'est surtout grâce à la pertinence de leur expérience de travail, à l'extérieur de l'enseignement, qu'ils peuvent guider leurs élèves vers la réussite. La Commission note que chaque professeur de la discipline principale est associé à un bureau de consultants en commerce international.

Les professeurs sont motivés et soucieux de mener à bien l'implantation du programme. Cependant, ils ont besoin d'être mieux encadrés et d'améliorer leurs compétences d'ordre pédagogique, par exemple sur les méthodes pédagogiques et l'évaluation des apprentissages. Devant ce constat, la Commission

*recommande au Collège d'assurer aux professeurs un perfectionnement d'ordre pédagogique, individuel et collectif, pour que soit mis en oeuvre un programme de qualité.*

Il existe un processus d'évaluation des enseignements par les élèves, mais aucune mesure n'a été prise par la Direction pour corriger les lacunes qui ont été relevées, en particulier en ce qui concerne

les méthodes pédagogiques. La Commission estime que le Collège doit faire le suivi du processus d'évaluation des enseignements.

Selon le Collège, les ressources matérielles sont généralement adéquates. Outre le laboratoire d'ordinateurs branchés sur l'Internet accessible à tous les élèves du Collège, les élèves du programme ont accès à un laboratoire dédié renfermant six postes branchés. Les élèves rencontrés y réalisent leurs recherches et y prennent connaissance des notes de cours d'un professeur ou encore des réponses qu'il donne aux questions et demandes d'explications des élèves. Quant à la bibliothèque, la documentation (journaux d'affaires, revues) portant sur les divers aspects du commerce international est très restreinte. Il existe un budget pour les acquisitions, mais les professeurs n'ont pas été proactifs pour enrichir la bibliothèque. Les élèves ont accès à la bibliothèque du Palais de Justice pour la consultation de banques de données. Le Collège n'a pas signé d'entente pour que les élèves aient accès à un service de prêts inter-bibliothèques.

L'aménagement des classes est peu propice aux apprentissages. Les professeurs disposent d'une salle de travail commune; ils peuvent réserver un local pour rencontrer les élèves qui ont besoin d'aide. Dans le cadre du programme, des outils de travail essentiels devraient être mis à la disposition des élèves, par exemple une salle réservée au programme avec accès gratuit au téléphone et à la télécopie. Par ailleurs, les élèves ont signalé que pendant la session d'été, le Collège ferme à 17 h, ce qui réduit sensiblement l'accès au laboratoire d'informatique. Pour ces divers motifs, la Commission

*recommande au Collège de mettre à la disposition des élèves des ressources didactiques suffisantes ainsi que les moyens de communications indispensables dans le domaine du commerce international.*

### **L'efficacité du programme**

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; l'adéquation des modes et instruments d'évaluation pour évaluer les objectifs d'apprentissage et l'atteinte des objectifs du programme; le taux de réussite des cours et le taux de diplomation.

Pour constituer son effectif, la sélection des élèves se fait par l'étude du dossier de candidature. C'est le Directeur général qui juge, à partir de la scolarité et de l'expérience professionnelle, de

L'aptitude du candidat à réussir dans le domaine du commerce international; une attention particulière est portée sur le niveau du français et de l'anglais. Les élèves sont rencontrés par le Directeur qui mesure leur degré de motivation aux études.

L'élève peut faire une demande d'équivalence pour un cours s'il peut fournir une preuve qu'il a réussi un cours d'un contenu semblable; il peut aussi demander une substitution, mais la visite a permis de constater que, dans la réalité, cela n'est pas possible. Par ailleurs, le Collège fait la reconnaissance d'acquis extrascolaires et favorise les personnes possédant une expérience pertinente du marché du travail.

En ce qui concerne l'élaboration des plans de cours et l'évaluation des apprentissages, la visite a permis de constater que le mécanisme de gestion des plans de cours était inefficace et ne respectait pas la PIEA; le nouveau processus envisagé n'est pas sans failles non plus. L'assemblée départementale n'examine pas le contenu des plans de cours dans une démarche d'appropriation des objectifs du programme; les professeurs remettent les plans de cours au coordonnateur du Département qui est chargé de les transmettre au Directeur général qui exerce aussi les fonctions de Directeur des études. Un effort est fait depuis peu pour assurer l'atteinte des objectifs des cours, soit l'administration d'un examen récapitulatif dans chaque cours. La Commission a examiné l'ensemble des plans de cours remis par le Collège; il en ressort que la rédaction des plans de cours est de qualité inégale. Ainsi, l'examen du plan de cours et des modes et instruments d'évaluation des apprentissages du cours *Techniques d'import-export* (410-940-90) montre que le plan de cours est très complet et que les objectifs sont bien décrits; les évaluations sont correctes et vérifient adéquatement l'atteinte de tous les objectifs. Par contre, le plan de cours fourni pour le *Projet de fin d'études*, qui est une solution de rechange au stage, est incomplet.

Le stage d'une durée de quatre semaines était prévu dans le programme 902.58 donné à trois cohortes; toutefois, rien dans le rapport du Collège ni dans les discussions tenues au cours de la visite ne permet de témoigner qu'il a été imposé; en revanche, les élèves qui souhaitaient faire un stage pouvaient le réaliser pour améliorer leurs chances de trouver un emploi. Le stage a été implanté et sa réussite rendue obligatoire pour obtenir l'AEC pour la cohorte qui a terminé le programme LCA.1C au printemps 1997. Cela dit, le plan de cours du stage est incomplet; les objectifs manquent de précision; on n'y trouve pas de calendrier de réalisation. Les modes d'évaluation des apprentissages ne sont pas expliqués, les objets d'évaluation ne sont pas donnés ainsi que les outils d'évaluation. La correspondance entre les objectifs d'apprentissage et les modes d'évaluation n'est pas évidente compte tenu du peu d'informations contenues dans le plan de cours. De plus, la documentation

remise aux élèves ne comprend pas la définition des domaines et des tâches propres au technicien en commerce international, ce qui ne facilite pas la recherche et la sélection des lieux de stage ni l'établissement du niveau d'exigences des activités d'apprentissage (objets d'évaluation). Enfin, la coordination et l'encadrement des stages sont inadéquats.

Tant pour le stage que pour le projet de fin d'études, des améliorations doivent être apportées au plan de cours dans ses diverses composantes; il faudra y inclure les critères et les modes d'évaluation afin de pouvoir témoigner des connaissances, des compétences et des habiletés souhaitées. En conséquence, la Commission

*recommande au Collège de prendre les mesures nécessaires pour appliquer sa PIEA avec rigueur, notamment en ce qui concerne l'élaboration des plans de cours, l'évaluation des apprentissages et l'encadrement des stages.*

Selon le rapport du Collège, six cohortes ont été inscrites dans l'une ou l'autre des trois «versions» du programme. Une cohorte entière a abandonné le programme. Le Collège jumelle, pour la majorité des cours, les élèves de deux cohortes; ce jumelage ne permet pas de dresser un portrait fidèle des cohortes quant aux taux de réussite par cours et au taux de diplomation. À cet égard, tant les tableaux fournis dans le rapport du Collège que la visite de la Commission ont convaincu cette dernière d'un manque de rigueur dans le suivi des élèves et dans l'établissement des données sur le programme.

*La Commission recommande au Collège de mieux suivre le cheminement des élèves et de prendre les moyens nécessaires pour améliorer la persévérance et le taux de diplomation.*

### **La gestion du programme**

Le dernier critère permet l'appréciation du partage des responsabilités, des communications internes et externes ainsi que de l'approche programme; il permet également d'apprécier les moyens utilisés pour informer les élèves du contenu et des exigences du programme.

L'implantation du programme a souffert d'une improvisation, ce qui a conduit la Direction à le modifier à deux reprises. La Direction n'a pas fait la démonstration d'orientations à long terme pour le programme. Le fait qu'aucun professeur à temps plein ne soit affecté au programme ne contribue

pas non plus à développer une vision programme, et cela même s'il faut reconnaître que les professeurs ont joué un rôle dans l'élaboration du programme actuel, en proposant l'ajout des cours *Géographie économique, Utilisation de logiciels et Exportation aux États-Unis*.

La mise sur pied de l'assemblée départementale est récente. Cette instance devrait favoriser la concertation entre les professeurs et leur permettre de mieux s'approprier le programme. La visite a permis de constater que la communication entre les divers acteurs qualifiée d'«informelle» dans le rapport du Collège a été jusqu'ici peu efficace et la synergie entre la Direction et le corps professoral, plutôt faible. Devant ce constat, la Commission

*recommande au Collège de veiller à développer des mécanismes efficaces de gestion participative.*

La Commission a noté plusieurs insatisfactions d'élèves quant à l'information qui leur a été fournie par le Collège, notamment en ce qui concerne l'enseignement de l'anglais, le jumelage des cohortes, l'accès au laboratoire d'informatique particulièrement pendant l'été. Sur tous ces objets, les élèves trouvent que l'information reçue est incomplète et imprécise. En conséquence, la Commission

*recommande au Collège de corriger la situation et de donner aux élèves l'information juste et précise sur les exigences du programme et les conditions d'apprentissage.*

## **Conclusion**

Au terme de son évaluation, la Commission considère que la mise en oeuvre des programmes *Techniques de commerce international (902.58)* et *Commerce international (LCA.1C)* conduisant à l'attestation d'études collégiales au Collège Bart présente des problèmes importants; en conséquence, elle en vient à la conclusion que ces programmes ne doivent plus être redonnés dans les conditions qui avaient cours au moment de l'évaluation.

Certes, la Commission a constaté l'engagement des professeurs du programme et leur souci de la réussite des élèves; de plus, elle a noté que le Collège peut compter sur les avantages stratégiques d'une niche bien ciblée. Toutefois, ces points forts ne peuvent compenser pour l'improvisation qui semble avoir marqué l'implantation du programme et dont les effets se font sentir sur l'ensemble de sa mise en oeuvre.

Ainsi, le manque de rigueur dans la planification et l'implantation du programme s'est répercuté sur la cohérence du programme dont il est difficile de saisir l'articulation d'autant plus qu'aucune véritable séquence n'a été établie. De plus, la Commission a constaté des lacunes dans les ressources didactiques mises à la disposition du programme. Enfin, elle a décelé un manque de rigueur dans l'application de la PIEA ainsi que des lacunes dans la gestion du programme.

C'est pourquoi la Commission a formulé dix recommandations : mettre en place des mécanismes propres à assurer à chacun une compréhension adéquate du sens, des enjeux et des résultats à attendre d'une autoévaluation; définir le niveau des tâches ou fonctions que la formation permet réellement d'exercer; systématiser ses liens avec le marché du travail et faire la relance annuelle des sortants du programme; choisir les activités d'apprentissage en fonction des tâches à accomplir et en prévoir l'enchaînement logique; assurer aux professeurs un perfectionnement d'ordre pédagogique, individuel et collectif; mettre à la disposition des élèves des ressources didactiques suffisantes; appliquer la PIEA avec rigueur; offrir l'encadrement pédagogique approprié afin que les élèves réussissent; développer des mécanismes efficaces de gestion participative; donner aux élèves l'information juste et précise sur le programme.

## Suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire que la Commission lui avait adressé, le Collège l'a informée des actions déjà réalisées et d'autres qu'il entend prendre pour améliorer la mise en oeuvre du programme. Ainsi, le Collège a réalisé les actions suivantes :

- Le Collège a apporté quelques modifications pour améliorer la cohérence de son programme : ainsi, il a établi une séquence distincte afin que les élèves entrants ne soient plus jumelés avec les élèves sortants; un cours d'*Anglais* de niveau «avancé» est maintenant proposé pour les élèves forts dans cette discipline; un cours d'*Espagnol* peut être suivi à titre facultatif; le cours de français mise à niveau a été retranché du programme, mais sera donné aux élèves qui ont des lacunes dans cette matière.
- Le Collège a agrandi récemment son parc informatique qui totalise maintenant 90 postes de travail, outre les six postes auxquels les élèves du programme ont un accès prioritaire. Il a aussi effectué des acquisitions de livres, revues et cédéroms pour la bibliothèque.
- Le Collège a révisé son plan de stage et préparé un guide d'évaluation à l'intention des superviseurs en entreprise.

Il entend donner suite aux projets suivants :

- En vue d'assurer la pertinence de son programme, le Collège effectuera des démarches afin de connaître les besoins des entreprises en ce qui concerne les marchés extérieurs; de plus, il se propose de créer un comité permanent collège-entreprises en vue de l'aider à développer son programme, de l'ajuster aux besoins du marché du travail et d'en faire la promotion.
- Le Collège a préparé une liste des fonctions que peut réaliser un diplômé de *Commerce international*; il se propose de valider ces fonctions auprès d'entreprises de la région. La liste sera ensuite intégrée dans la documentation sur le programme.

- Le Collège donnera une session de perfectionnement pour aider les professeurs à améliorer leurs plans de cours ainsi que l'évaluation des apprentissages.
- Le Collège procédera à une nouvelle autoévaluation de son programme *Commerce international* (LCA1C), de ses enseignants et de ses équipements.

La Commission estime que les mesures ainsi amorcées devraient permettre de bonifier les programmes. Elle souhaite recevoir copie du rapport de la nouvelle autoévaluation qu'entreprendra le Collège et, en temps opportun, un rapport sur les actions posées par le Collège en réponse aux recommandations qui lui sont adressées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président